

Montréal, le 25 mars 2015

Grenon, Diane
727, Roger
Sainte-Julie QC J3E 1M5

GRE10515002

Madame,

Nous vous informons que vous n'avez pas réussi le cours:

Nous vous informons que nous maintenons la mention échec pour le cours:

410-625-FD **Soutien technique en fiscalité (H-2013)**

Vous avez obtenu la note de:

0.00 / 39.00 soit 0% à l'examen pratique par internet
0.00 / 1.00 soit 0% à l'examen (entrevue téléphonique)

Selon les règles du Cégep à distance, la note de passage pour établir la réussite d'un cours est de 60%. Vous avez obtenu, par l'addition des notes de vos devoirs 34.5/70.0 et de votre examen 13.8/30.0, une note globale de 52%.

Selon les règles du Cégep à distance, vous devez obtenir au moins 50% des notes allouées à chacun des examens et une note cumulative de 60% pour réussir le cours.

Selon les règles du Cégep à distance, la note de passage pour la réussite d'un examen de reprise est de 60%.

Selon les règles du Cégep à distance relatives à l'échéance d'un cours, vous aviez 182 jours pour terminer les devoirs du cours auquel vous vous êtes inscrit(e). Dans les circonstances, il est inutile d'expédier des devoirs à la personne qui assure votre tutorat.

Selon les règles du Cégep à distance, tous les élèves qui désirent obtenir les unités rattachées à un cours doivent passer un examen final au plus tard 91 jours après l'enregistrement de la note du dernier devoir. Vous n'avez malheureusement pas répondu à notre invitation de vous présenter à la séance d'examen final sous surveillance.

La note inscrite sur votre bulletin correspond au cumul des notes de vos devoirs et examens, jusqu'à un maximum de 55%.

En conséquence, nous vous émettons un bulletin cumulatif portant la mention échec.

En conséquence, nous ne modifierons pas la note que vous avez initialement obtenue.

Cependant, compte tenu de votre résultat final vous êtes admissible à un examen de reprise.

* ...

Selon les règles du Cégep à distance, vous devez obtenir une note égale ou supérieure à 60% pour réussir votre examen. Voir ~~Accueil et directives pour information concernant la note finale~~. Des frais de 40 \$ sont exigés pour l'inscription à l'examen.

Pour vous inscrire à l'examen de reprise, veuillez compléter le coupon ci-dessous. Pour l'examen écrit, veuillez consulter le tableau ci-joint pour choisir l'établissement et la date à laquelle vous désirez passer votre examen final. Vous retournez le coupon-réponse, rempli et signé, par la poste ou par télécopieur 514-864-6400. Le Cégep à distance doit recevoir ce coupon au moins 9 jours avant la date de l'examen, sinon l'examen sera reporté à la prochaine séance prévue à l'établissement que vous aurez choisi.

Vous devez passer l'examen de reprise dans les deux mois suivant la date de la présente lettre.

Nous demeurons à votre disposition pour vous aider à réaliser un autre projet d'études à distance.

Pour récupérer votre bulletin, rendez-vous dans l'environnement d'apprentissage (cegepadistance.ca/mondossier). Saisissez votre code d'utilisateur et votre mot de passe, cliquez sur le service BULLETIN, puis sur Bulletin officiel.

Notez que votre code d'utilisateur et votre mot de passe apparaissent dans la lettre d'accueil qui vous a été transmise avec votre matériel de cours. S'il s'agit de votre première visite dans l'environnement d'apprentissage, assurez-vous de respecter les minuscules et les majuscules et de bien faire la distinction entre le zéro (0) et la lettre O.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Suite à une vérification avec Ly Khinh, le paragraphe ci-dessous doit s'imprimer sur la lettre d'échéance de la reprise des examens s'il n'y a pas de copie conforme ???

Selon les règles du Cégep à distance, l'examen de reprise doit être complété au plus tard deux mois après la date d'émission de votre bulletin

Le directeur,
Louis-René Dessureault